

Votre comptabilité

Au-delà de l'obligation de la tenue d'une comptabilité, à quoi vous servent vos comptes établis par notre cabinet ?

- 1/ Vous apporter notre expertise dans l'analyse de votre entreprise et vous conseiller dans vos choix stratégiques.
- 2/ Vous permettre de nouer des relations de confiance avec vos associés et partenaires (banques, fournisseurs, clients) par l'attestation de vos comptes émise par un expert-comptable,

Ensemble nous définissons le champ de notre intervention en fonction de vos besoins et de votre organisation : en effet, notre intervention peut s'étendre de la prise en charge intégrale de votre comptabilité à la production de vos comptes annuels.

Coeur de notre métier, nous investissons en permanence dans des outils informatiques évolués nous permettant d'optimiser la rapidité de traitement des données et la fiabilité des informations issues de votre système de gestion.



La formation permanente de nos intervenants est le gage d'une prestation de qualité.

Les points forts de l'offre

- Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique.
- Vos comptes annuels sont contrôlés et attestés par un Expert-Comptable.
- Sous-traitance totale ou partielle de vos travaux comptables.
- Nous établissons et sécurisons l'ensemble de vos déclarations fiscales.

Questions & réponses

- Quel est le coût de cette prestation ?
Nous pouvons vous proposer une prestation d'un excellent rapport qualité/prix. Notre tarification est fonction des moyens mis en oeuvre, de vos attentes et de votre organisation.
- Dois-je faire l'acquisition d'un logiciel comptable en particulier ?
Non, nous nous adaptons à vos choix informatiques. Nous pouvons néanmoins, vous conseiller les produits les mieux adaptés à votre situation.